

Production de biogaz Hausse des coûts et tarifs trop bas sonnent-ils le glas de la méthanisation ?

net terre-net.fr/energies-renouvelables/article/224436/hausse-des-couts-et-tarifs-trop-bas-sonnent-ils-le-glas-de-la-methanisation-



Si, en théorie, les énergies vertes ont le vent en poupe et sont mises en avant par les pouvoirs publics français qui peinent à atteindre les objectifs fixés pour la production d'énergie renouvelable, rien n'est fait, en pratique, pour favoriser le développement de la **méthanisation agricole**. D'ici 2030, le biogaz devrait en effet représenter 20 % des besoins en gaz, quand il n'en représente que 2 % actuellement.

Pourtant, les atouts de cette dernière sont connus : intérêt économique avec une **diversification** de l'activité sur l'exploitation, intérêt environnemental via la production d'**énergie verte locale**, et intérêt social à travers le service rendu au territoire, rappelle Mauritz Quaak, vice-président de l'AAMF, producteur de biométhane et agriculteur en Seine-et-Marne. Aujourd'hui, à l'échelle nationale, les 500 unités de biométhane agricole ont la capacité de produire **9 térawattheures par an**, c'est-à-dire « plus que ce que produit un réacteur nucléaire », précise-t-il. Une production qui, contrairement à l'éolien ou au photovoltaïque, est assurée en continu, sans intermittence.

« Très peu de projets passent désormais le cap du financement »

Aujourd'hui, le développement de la méthanisation se heurte à deux freins majeurs. Le premier est bien évidemment contextuel : « la méthanisation, comme toute autre activité, subit de plein fouet les problèmes d'inflation, la hausse des coûts des matières premières, la hausse des coûts de l'énergie, ce dernier point étant très, très impactant pour nos

unités », indique Mauritz Quaak. En parallèle, les coûts de production d'un méthaniseur ont explosé. Une unité qui coûtait 3 millions d'euros à mettre en place il y a quelques années revient aujourd'hui à 4,5 millions d'euros.

Lire également > Face à la flambée des prix de l'énergie, les agri-méthaniseurs appelés à la vigilance

Le deuxième frein est quant à lui réglementaire, entre mises aux normes et surtout, le **nouveau tarif apparu en 2020** qui ne permet plus, dans ces conditions, la viabilité économique des nouveaux projets de méthanisation. Ainsi, désormais, « il y a très, très peu de projets qui passent le cap du financement, tout simplement parce que le double effet contextuel et de dégradation du tarif fait que la viabilité n'est plus là », regrette-t-il. L'AAMF demande une revalorisation du tarif pour retrouver une viabilité et permettre de retrouver la dynamique de développement des années 2015, 2016, 2017, permis par l'ancien tarif.

Le contexte pourrait-il créer des tensions entre cultures et effluents d'élevage ?

Si le contexte n'est pas porteur, peut-il atténuer, ou renforcer, une certaine concurrence entre cultures et effluents d'élevage ? « Dans certaines régions, c'est assez localisé, on peut observer une sorte de concurrence entre les deux activités », reconnaît Mauritz Quaak, qui tient à préciser que « d'une part, la méthanisation en France interdit la production de cultures dédiées à plus de 15 % », et que « l'un n'empêche pas l'autre, je suis méthaniseur-éleveur, et dans la hiérarchie des déchets, que ce soit auprès de l'Ademe ou des différentes instances, on constate que l'alimentation animale arrive au-dessus de l'alimentation des méthaniseurs, donc on doit pouvoir travailler en synergie ».

« On a un **potentiel en France de Cive significatif**, on a une très forte production de biodéchets qui ne sont pas valorisés et qui ne pourront pas être valorisés en alimentation animale, et il ne faut pas oublier que cette année on sera tous tenus de séparer à la source nos **biodéchets** et de leur trouver une bonne valorisation. Avoir cette matière organique qui aujourd'hui n'est pas valorisée pourrait parfaitement servir pour nos méthaniseurs, donc le potentiel est là, et on a tout pour bien faire les choses et ne pas subir cette concurrence », estime le vice-président de l'AAMF.